

Allianz Obsèques
s'adapte à vous
et à vos besoins

Vos obsèques en toute sérénité avec Allianz

La question des obsèques est un sujet difficile à aborder.

Néanmoins, y penser aujourd'hui, c'est pouvoir prendre des dispositions et ainsi préserver les personnes qui vous sont chères.

Avec le contrat Allianz Obsèques, vous choisissez la solution qui vous correspond tout en continuant à profiter pleinement de la vie l'esprit tranquille.

Les avantages Allianz Obsèques

- **Simplicité**
Aucune formalité médicale à fournir pour souscrire votre contrat.
- **Accessibilité**
Un contrat qui s'adresse principalement aux personnes de 50 à 84 ans.

Économie

Souscrivez
simultanément en
couple, Allianz vous fait
profiter de 10%
de réduction
sur les 2 contrats

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz 

Allianz Vie
Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.
Siège social: 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
340 234 962 RCS Paris.

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire

Allianz Obsèques

Prévoir pour mieux préserver
ceux que vous aimez.

www.allianz.fr



Avec vous de A à Z

Allianz 

Déterminez
les modalités
de votre contrat

Allianz Obsèques, des dispositions simples pour garder l'esprit tranquille



Allianz Obsèques vous permet de constituer un capital qui sera versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix à votre décès.

Le saviez-vous ?

Le coût des obsèques est élevé. Il est variable selon le mode d'inhumation et selon les tarifs pratiqués d'une région à une autre. Il peut aussi s'avérer plus ou moins onéreux en fonction de vos volontés. Pour déterminer le montant de votre capital, vous pouvez vous renseigner sur les tarifs pratiqués dans votre région.

Un contrat adapté à vos attentes et sans sélection médicale

- **Choisissez le montant du capital entre 3 000 € et 10 000 €**

A votre décès, selon la désignation du bénéficiaire retenue⁽¹⁾, ce capital pourra servir à financer tout ou partie⁽²⁾ des frais liés à vos obsèques ou bien être utilisé à d'autres fins.

- **Désignez votre(vos) bénéficiaire(s) librement**

Il peut s'agir d'une entreprise de pompes funèbres⁽⁵⁾ ou d'une personne physique (conjoint, enfant, tiers). Tout au long de votre contrat et si vous le souhaitez, vous aurez la possibilité de modifier ce choix⁽⁶⁾.

A savoir

Le choix de votre bénéficiaire est déterminant.

Afin que votre capital serve au financement de tout ou partie de vos obsèques⁽²⁾, vous pouvez désigner une entreprise de pompes funèbres.

Si le capital s'avérait supérieur aux frais de vos obsèques, la différence serait versée à votre conjoint ou à défaut à vos héritiers.

- **Choisissez le rythme de vos cotisations**

Vous avez la possibilité de régler vos cotisations en une seule fois ou périodiquement (par mois, trimestre, semestre ou à l'année).

A savoir

Le capital que vous aurez choisi est garanti à vie⁽³⁾ et sera versé au(x) bénéficiaire(s) dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie⁽⁴⁾

Une couverture immédiate

Vous êtes couverts immédiatement en cas de décès consécutif à un accident et après un an en cas de décès consécutif à une maladie. Dans ces deux cas, le capital sera versé en intégralité.

Si votre décès à la suite d'une maladie survenait lors de la première année, vos bénéficiaires recevraient les cotisations que vous auriez versées jusque-là.

Un capital versé même en cas d'interruption du paiement de vos cotisations

En cas d'interruption du paiement de vos cotisations, un capital réduit, déterminé selon votre âge et le montant des cotisations payées⁽⁷⁾, sera alors versé au(x) bénéficiaire(s)⁽⁷⁾.

Tout au long de votre contrat, vous bénéficiez de services d'assistance pour vous simplifier la vie au quotidien

- **Un service d'information sur la succession**

Les spécialistes de Mondial Assistance vous renseignent sur les démarches de succession, la répartition des biens, les droits du conjoint et des enfants et les situations particulières d'héritages.

- **La garde de vos animaux de compagnie en cas d'hospitalisation**

Si vous devez être hospitalisé de façon imprévue plus de 2 jours, Mondial Assistance organise et prend en charge⁽⁸⁾ la garde de votre chien ou de votre chat dans un établissement de votre choix ou chez un proche.

(1) Dans le cadre du contrat Allianz Obsèques, des clauses bénéficiaires pré-rédigées vous sont proposées.

(2) Le capital après revalorisation peut s'avérer insuffisant au paiement des obsèques.

(3) Si le contrat est toujours en cours au moment du décès de l'assuré et que celui-ci n'a pas été mis en réduction après interruption du paiement des cotisations.

(4) Dans les limites de la réglementation fiscale en vigueur.

(5) Le choix pour le souscripteur d'une entreprise de pompes funèbres est libre. Une entreprise peut être désignée ou non.

(6) Sauf si le bénéficiaire, personne physique, a accepté le bénéfice du contrat.

(7) Voir conditions générales.

(8) Dans la limite de 230 € TTC maximum par période d'hospitalisation, frais de nourriture compris.

Protégez
et accompagnez
vos proches

Une solution pour anticiper les éventuelles difficultés de vos proches

Parce que la perte d'un être cher est toujours un événement douloureux, le contrat Allianz Obsèques vous permet de leur faire bénéficier de garanties adaptées.

Vos dispositions les accompagnent dans un moment difficile

- **Simplifiez leurs démarches**

Il est important de penser à informer vos proches des dispositions que vous avez prises. C'est en effet essentiel afin de faciliter leurs démarches lors de votre décès.

Pour ce faire et dès votre souscription, Allianz vous remettra des stickers autocollants où figureront les informations clés de votre contrat à placer de façon visible dans vos documents personnels tel le livret de famille...

- **Parlez de vos volontés**

Le contrat d'assurance Allianz Obsèques n'est pas adossé à des prestations funéraires prédéfinies. Pour l'organisation de vos obsèques, pensez à en parler à vos proches.

Vos proches sont accompagnés dans leurs démarches

Avec Allianz Obsèques, vos proches bénéficient de prestations d'aide et d'assistance à votre décès :

- **Le transport et le rapatriement du corps si votre décès survient à plus de 30 km de votre domicile**
- **Une aide aux tâches ménagères** pour aider vos proches à votre domicile dans les petits travaux du quotidien (repassage, ménage, etc.) pour une durée maximum de 6 heures.
- **Une assistance psychologique en cas de traumatisme suite au décès**
- **La remise d'un « guide pratique » sur les démarches à effectuer au moment du décès**
Tous les points liés au décès sont abordés dans ce guide : premières formalités, transport du corps, démarches à effectuer lors des premières 24 heures, etc.

Nouveau :

- **Une aide administrative** : Mondial Assistance communique toutes les informations utiles sur les démarches à effectuer dans les 7 jours/30 jours/6 mois suivant le décès.
- **Une information sur la pension de réversion** pour le conjoint survivant.